

Projet pilote de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est entre la rue Berri et l'avenue Papineau

Programmation et mesures d'assouplissement

Dates de fermeture et programmation

**La rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau sera fermée :
du mardi le 17 juin 2008 à 8h00 au mercredi 3 septembre 2008 à 8h00**

Les principales activités qui s'y dérouleront seront les suivantes :

17 et 18 juin :	Montage
19 juin :	Inauguration
20 au 22 juin :	Fin de semaine de lancement de l'événement avec célébration de la Journée mondiale de la musique le 21 juin
26 au 29 juin :	Promotion commerciale, braderie
2 au 6 juillet :	Festival international Montréal en Arts (Événement récurrent)
17 au 20 juillet :	Promotion commerciale, braderie
27 juillet au 3 août :	Divers/cité (Événement récurrent se déroulant au parc Émilie-Gamelin)
14 août au 17 août :	Célébration LGBTQA (Événement récurrent – Journée communautaire)
21 au 24 août :	Promotion commerciale, braderie
29 août au 1 ^{er} septembre :	Fin de semaine dédiée à l'environnement
2 et 3 septembre :	Démontage

Cette portion de la rue Sainte-Catherine Est sera fermée en permanence sauf les deux voies sud de celle-ci entre les rues Berri et Labelle qui demeureront ouvertes pour permettre l'accès à la rue Labelle.

La rue Saint-Christophe, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine demeurera ouverte pour la circulation locale seulement et ne donnera pas accès à la rue Sainte-Catherine. Les gens qui utiliseront la rue Saint-Christophe accèderont à la rue Saint-André en traversant le stationnement. L'accès à la rue Sainte-Catherine ne sera permis qu'aux véhicules d'urgence.

Circulation

Une signalisation adéquate sera installée sur la rue Sainte-Catherine, sur le boulevard René-Lévesque et sur le boulevard Saint-Laurent afin d'indiquer aux automobilistes que la rue Sainte-Catherine est fermée et ainsi les inciter à utiliser le boulevard René-Lévesque ou la rue Sherbrooke pour continuer vers l'est. Sur la rue Saint-Laurent, la signalisation encouragera les automobilistes qui circulent vers le nord à emprunter la rue Sherbrooke plutôt que la rue Ontario pour se rendre au pont Jacques-Cartier. L'utilisation de la rue Ontario sera déconseillée. On installera aussi une signalisation dynamique à messages variables pour mieux diriger les automobilistes.

Pour les automobilistes venant de l'est sur la rue Ontario, le virage à gauche sera interdit à l'intersection de l'avenue Papineau pendant la fermeture de la rue Sainte-Catherine. Une signalisation appropriée et installée à partir de la rue Iberville, invitera les automobilistes qui veulent se rendre au pont Jacques-Cartier à utiliser la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve.

Des comptages de la circulation seront effectués en mai et en août pour nous permettre d'analyser l'impact de la fermeture de la rue Sainte-Catherine sur les rues environnantes.

Une campagne d'information sera menée auprès des chroniqueurs de la circulation.

Sécurité

Les rues transversales demeureront ouvertes à la circulation.

Toutes les intersections de la rue Sainte-Catherine ainsi que les rues transversales seront fermées par des bollards et/ou des barrières flexibles qui permettront le passage des véhicules d'urgence sans intervention humaine.

Les feux de circulation aux intersections des rues Saint-Hubert, Amherst et Papineau demeureront en service tel qu'actuellement. Par contre, aux autres intersections où il y a des feux de circulation, ceux-ci seront en permanence, clignotant rouge dans les quatre directions. Des panneaux d'arrêt seront aussi installés dans les quatre directions.

Un corridor libre de toute entrave de 5 mètres de largeur et en ligne droite sera assuré en tout temps tout le long de la section de la rue Sainte-Catherine fermée à la circulation.

Sur chacune des rues transversales, un espace de stationnement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine sera réservé aux véhicules d'urgence. La borne de parcomètre sera enlevée et remplacée par un panneau temporaire indiquant que l'espace est réservé aux véhicules d'urgence.

La sécurité publique sera assurée par un nombre suffisant de policiers et de cadets en fonction des événements.

Comme il s'agira d'une rue piétonne où la consommation d'alcool sera limitée au périmètre des terrasses, il n'y aura pas de restriction en ce qui concerne les piétons qui circulent avec des sacs à dos ou autre.

Il ne sera pas permis d'y circuler en vélo ou en planche à roulettes, tout comme ailleurs où les rues sont ouvertes aux piétons. Des pictogrammes indiquant l'interdiction seront installés aux intersections. Par contre, les cyclistes pourront y retrouver des supports à vélo, comme les années précédentes.

Transport en commun, taxi et stationnement

Le circuit numéro 15 de la STM sera détourné vers le boulevard René-Lévesque en direction ouest-est. Il n'y aura pas de changement pour la direction est-ouest qui continuera de circuler sur le boulevard De Maisonneuve. Les opérations nécessaires pour approvisionner la station de métro Beaudry se feront à partir de l'intersection nord-est des rues Sainte-Catherine et Beaudry. Des mesures pourront aussi être adoptées en ce qui concerne le transport adapté si besoin il y a.

Il n'y aura pas de perte d'espaces de stationnement avec vignette. L'horaire s'appliquant à celles-ci sera porté à 3 h du matin dans tout le quadrilatère formé par la rue Ontario, l'avenue de Lorimier, le boulevard René-Lévesque et la rue Berri.

Les deux postes de taxis situés sur la rue Sainte-Catherine seront abolis pendant la fermeture de rue. Celui situé sur le côté ouest de la rue Champlain, au nord de Sainte-Catherine, sera agrandi et en service jour et nuit. Un nouveau poste sera temporairement installé sur le côté est de la rue Plessis au nord de la rue Sainte-Catherine.

La Société de développement commerciale du Village fera des démarches, entre autres, auprès de la Place Dupuis, de la Grande Bibliothèque et de Radio-Canada pour trouver des mesures devant faciliter le stationnement. La SDC publiera une carte où seront indiqués les stations de métro, le détournement de la ligne d'autobus 15, les stationnements publics disponibles et les postes de taxis desservant le territoire.

Propreté, cueillette des déchets et de la récupération et livraisons

Il n'y aura aucun changement en ce qui concerne les rues transversales.

Pour ce qui est de la rue Sainte-Catherine, la propreté sera assurée à la fois par la Ville et par la brigade propreté de la SDC.

La SDC et l'arrondissement conviendront de la procédure et des heures pour la cueillette des déchets et de la récupération.

Les livraisons seront permises certains jours entre 7 h 30 et 10 h 30. La SDC du Village est responsable de prendre les mesures nécessaires avec les commerçants. Une brochure décrivant les différents changements leur sera distribuée.

Terrasses, bruit, animation et convivialité

L'opération des terrasses par les bars, restaurants et cafés fera l'objet d'une convention à intervenir entre la SDC du Village et ses commerçants. L'aménagement des terrasses se fera de concert avec le Service des incendies et la division des études techniques du Service des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie qui sera responsable de l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public.

Il sera strictement interdit d'y avoir de la musique amplifiée ou non en tout temps ainsi que dans les portes ou fenêtres donnant sur les terrasses.

Les terrasses seront en opération du dimanche au mercredi inclusivement de 8 h à 23 h et du jeudi au samedi inclusivement de 8 h à 3 h.

La SDC du Village va créer avec l'Association des résidents et le poste de quartier 22 du Service de la police, un comité qui assurera le suivi des plaintes concernant le bruit de façon à y apporter les correctifs nécessaires rapidement. Ce comité aura aussi pour tâches de développer des incitatifs pour que la population et les organismes du secteur s'approprient la rue Sainte-Catherine.

Quoique le but premier de ce projet pilote est de rendre cette section de la rue Sainte-Catherine piétonne et conviviale, il est indéniable qu'à l'occasion elle sera animée à cause d'événements qui s'y déroulent depuis quelques années. Un effort sera fait pour que lors des fins de semaines consacrées aux promotions commerciales (braderie) et des activités d'animation plus familiales s'y déroulent. Pour ce faire, le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement sera mis à contribution.

Autres mesures

Pour le plaisir des badauds, mais surtout dans le but de faciliter la tâche aux personnes à mobilité réduite, l'arrondissement voudrait favoriser l'implantation d'un service de vélos taxis pouvant circuler à la fois sur le site et sur les rues transversales environnantes.